

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **21 octobre 2013**

Délibération n° 2013-4222

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vénissieux - Rillieux la Pape - Lyon 5° - Lyon 8° - Lyon 9° - Saint Fons - Vaulx en Velin -
Villeurbanne - Caluire et Cuire - Bron - Oullins - Grigny - Neuville sur Saône - Meyzieu - Pierre
Bénite - Saint Genis Laval - La Mulatière - Feyzin

objet : Quartiers du Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité
(GSUP) - Dispositif partenariat pour la tranquillité - Attribution d'une subvention à l'Office public de
l'habitat (OPH) du Rhône, coordonnateur du groupement de commande des 11 bailleurs sociaux
participants pour son programme d'actions 2013

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire
urbain

Rapporteur : Monsieur le Conseiller David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 11 octobre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 23 octobre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Deseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, MM. Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Arrue, Colin (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Frih (pouvoir à M. Rudigoz), Ait-Maten (pouvoir à M. Ariagno), Bab-Hamed (pouvoir à M. Lévêque), Benelkadi (pouvoir à M. Kabalo), Bocquet (pouvoir à Mme Levy), MM. Bolliet (pouvoir à M. Ferraro), Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Gentilini (pouvoir à M. Buffet), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Lambert (pouvoir à M. Lebuhotel), Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Martinez (pouvoir à Mme Dubos), Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Pallega, MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Thivillier (pouvoir à M. Millet).

Absents non excusés : MM. Flaconnèche, Genin, Muet, Nissanian, Rousseau, Turcas, Vurpas.

Conseil de communauté du 21 octobre 2013**Délibération n° 2013-4222**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Vénissieux - Rillieux la Pape - Lyon 5° - Lyon 8° - Lyon 9° - Saint Fons - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Caluire et Cuire - Bron - Oullins - Grigny - Neuville sur Saône - Meyzieu - Pierre Bénite - Saint Genis Laval - La Mulatière - Feyzin

objet : **Quartiers du Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Dispositif partenariat pour la tranquillité - Attribution d'une subvention à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône, coordonnateur du groupement de commande des 11 bailleurs sociaux participants pour son programme d'actions 2013**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise, approuvé pour la période 2007-2009 et prolongé d'un an par délibération n° 2010-1376 du Conseil du 22 mars 2010, et une deuxième fois pour la période 2011-2014 par délibération n° 2011-2558 du Conseil du 17 octobre 2011, prévoit la poursuite des programmes d'amélioration de la gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) dans les quartiers prioritaires de l'agglomération.

Dans ce cadre, les bailleurs sociaux de l'agglomération (Dynacité, Alliade habitat, Office public de l'habitat (OPH), Grand Lyon habitat, OPH du Rhône, OPH Saint Priest Porte des Alpes habitat (PAH), Sacoviv, Semcoda, Erilia, Solendi-HMF, SACVL et ICF sud est Méditerranée), dont le coordonnateur est l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône, conduisent une action de renforcement de la tranquillité dans les parties communes des immeubles des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ce programme dit partenariat pour la tranquillité vise à assurer plus spécifiquement une présence en termes de médiation-dissuasion pour contribuer à la résolution des conflits de voisinage et des occupations illicites de parties communes pouvant exister dans certains secteurs durant le créneau horaire de 17 à 23 heures, et ponctuellement jusqu'à 2 heures du matin depuis 2011. Ces actions s'articulent avec les contrats locaux de sécurité mis en place par les communes. Les quartiers concernés actuellement sont Vénissieux-les Minguettes, Rillieux la Pape-Ville nouvelle, Lyon 5°-Ménival, Lyon 8°-Mermoz, Lyon 9°-Duchère Cités sociales, Saint Fons-Arsenal, Vaulx en Velin, Villeurbanne, Caluire et Cuire, Vénissieux, Bron, Oullins, Grigny, Neuville sur Saône, Meyzieu, Pierre Bénite, Saint Genis Laval, La Mulatière et Feyzin.

La Communauté urbaine de Lyon a déjà participé au financement de cette action depuis 2001 au titre de son engagement dans le contrat de ville. Cette participation s'était élevée à 200 000 € en 2012.

Le bilan montre que le partenariat pour la tranquillité est un dispositif de dissuasion et d'intervention qui a une obligation de résultat : la jouissance paisible des lieux par le locataire dans les parties communes des immeubles HLM des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Cet objectif est atteint grâce à une articulation forte entre les bailleurs, les communes et les forces de sécurité (police nationale et gendarmerie). Sur un plan quantitatif, chaque soir ont lieu 10 à 20 interventions. Les bailleurs sollicitent entre 2 et 10 fois par semaine l'intervention des forces de l'ordre et il y a 3 à 5 dépôts de plainte par mois. Toutefois, la grande majorité des conflits se règle par un rappel au règlement intérieur et une procédure amiable pouvant comporter une réparation symbolique du préjudice.

La répartition prévisionnelle, selon le niveau d'activité entre les membres du groupement de commandes, est la suivante :

- Alliade habitat :	109 245 €
- Dynacité :	167 158 €
- Office public de l'habitat (OPH) du Rhône	408 023 €
- OPH Grand Lyon habitat :	188 217 €
- Sacoviv :	9 213 €
- Semcoda :	110 561 €
- Erilia :	14 478 €
- ICF :	23 691 €
- SACVL :	88 186 €
- Solendi-HMF :	3 948 €
- OPH Saint Priest - Porte des Alpes habitat :	193 481 €

Total : **1 316 201 €**

Pour 2013, le coût global de ce dispositif sur le périmètre de la Communauté urbaine est estimé à 1 316 201 € avec le montage financier suivant :

- Office public de l'habitat (OPH) du Rhône : (pour le compte du groupement de commandes partenariat pour la tranquillité)	1 316 201 €
- Communauté urbaine de Lyon :	200 000 €

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 200 000 € nets de taxes au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône en tant que coordonnateur du groupement de commandes des 11 bailleurs sociaux : Dynacité, Alliade habitat, Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, OPH du Rhône, OPH Saint Priest Porte des Alpes habitat, Sacoviv, Semcoda, Erilia, Solendi-HMF, SACVL et ICF sud est Méditerranée, au sens de l'article 8-II du code des marchés publics pour le programme 2013 relatif au dispositif partenariat pour la tranquillité dans le cadre de la gestion sociale de proximité de l'agglomération lyonnaise,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'OPH du Rhône définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits à inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 6574 - fonction 824 - opération n° OP17O2799.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 octobre 2013.